



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur du Règlement numéro 1281

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, que le conseil municipal a adopté, le 20 mars 2023, le Règlement numéro 1281 décrétant une dépense de 395 000 \$ et un emprunt de 211 000 \$ pour l'aménagement paysager de Place des Migrations et l'aménagement du sentier du Marais – Boucle #1.

QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé le Règlement numéro 1281 le 13 avril 2023.

QUE les intéressés peuvent prendre connaissance dudit règlement au bureau de la Ville de Montmagny.

QUE le Règlement numéro 1281 entre en vigueur conformément à la loi.

Fait à Montmagny ce 2^e jour du mois de mai deux mille vingt-trois.

La directrice du greffe, des
affaires juridiques et de l'urbanisme,

Karine Simard, avocate